



Que figure sur le volet n°2

Par **sultan45**, le **30/12/2007** à **22:30**

Un établissement d'enseignement privé vient de me proposer une suppléance en tant qu'enseignant. C'est mon premier poste et je m'aperçois que l'administration va faire une demande de casier N°2. Je suis très inquiet car il y a à peine 2 ans, j'ai été condamné à du sursis pour vol en réunion. Est-ce que cela va figurer sur mon casier?

Par **Adam Kadamon**, le **02/01/2008** à **23:10**

Bonsoir, Ce bulletin comporte la plupart des condamnations figurant au bulletin n°1 à l'exception :
-- de toutes les condamnations prononcées à l'encontre des mineurs,
-- des condamnations prononcées pour des contraventions de police,
-- des condamnations avec sursis, lorsque le délai d'épreuve a pris fin sans nouvelle décision ordonnant l'exécution de la totalité de la peine.
Cordialement.